



Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal

Mardi 17 février 2026, 18 heures 30 – Espace Simone Veil

17 conseillers présents : Lucien ASNAR - Claude BERTON - Nicole BICHAT - Gilles BOURDOT - Michel CREST - Jacqueline DROUIN - Aline JOUSSE - Josianne MAURIN - Christiane MUSCAT – Nadine NOUGUIER - Fabrice RABELLINO - Jean-Louis ROBERT - Serge ROBIN - Richard ROUZET - Catherine SERRA - Michel SOLER - Denis VANDENABEELE - 2 pouvoirs : Estelle DI MEO à Fabrice RABELLINO - Jean-Pierre LE GOFF à Catherine SERRA - 4 absents : Adrien CASTELLI - Josiane GIRAUDON - Nicole LETREMBLE - Clémence ROUILLON

La séance est présidée par Jean-Louis ROBERT, qui, à l'ouverture, constate le quorum par la présence de 17 conseillers, et annonce les pouvoirs. Claude BERTON est désigné secrétaire de séance, Stéphanie BOCKET auxiliaire.

Informations municipales :

- ❖ Décès du conseiller municipal Arthur GARCIA. Une minute de silence est observée en son honneur.
- ❖ Accueil de Nadine NOUGUIER en tant que nouvelle conseillère municipale
- ❖ Décision municipale 2026-001 : cession de l'ancien véhicule CCFU au prix de 12 000 euros TTC au GAEC du Poirier Rond

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la dernière séance ; le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité. Monsieur le Maire propose l'enregistrement de la séance, qui est approuvé à l'unanimité.

1) Renouvellement d'une convention avec l'école de musique de Lauris

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020 la commune de Villelaure et l'école de musique Joseph François Garnier ont conclu une convention de financement sur 3 ans (2020, 2021, 2022), reconduite en 2023/2024/2025, avec un montant inchangé de 6000€ par an.

Ce partenariat a permis pendant ces six années aux élèves de Villelaure d'acquiescer une cotisation réduite pour les 19 cours individuels et collectifs d'instruments. Le cours de formation musicale (4 niveaux) est gratuit et inclus dans la cotisation.

Grâce aux subventions des 7 communes partenaires, l'école peut assurer l'enseignement de qualité qui fait sa notoriété avec des enseignants compétents et motivés, une offre variée d'apprentissage instrumental et de formation musicale, la possibilité pour ses élèves de participer à des orchestres, à des concerts, à des projets innovants. Son objectif prioritaire reste de rendre la musique accessible à tous les foyers

Par ailleurs, l'école organise des concerts communs avec la Philharmonie de Villelaure.

Monsieur le Maire propose la reconduction de notre convention de financement sur 2026/2027/2028, avec un montant inchangé de 6000€ par an.

Cette question est adoptée à l'unanimité :

Voix pour : 19	Voix contre : 0	Abstentions : 0
----------------	-----------------	-----------------

2) Acquisition d'une parcelle - Maison de santé

Monsieur le Maire rappelle au conseil que cette acquisition de la parcelle AB97, issue de la succession de Denis FERAUD, fait l'objet de l'exercice de notre droit de préemption, à la suite de la réception par nos services d'une déclaration d'intention d'aliéner cette propriété au prix de 500 000 euros.

L'avis des Domaines fait état d'une estimation supérieure, à hauteur de 556 000 euros.

Il rappelle que la commune de Villelaure, dans le cadre de sa labellisation au dispositif Villages d'Avenir qui nous aide à œuvrer pour la dynamisation du village, porte depuis plusieurs années un projet d'espace de santé sur son territoire. Malheureusement, l'avancée à ce jour de ce projet se trouve très ralentie par les services de l'Etat qui bloquent le terrain initialement prévu pour cet aménagement et celui de la zone d'activités contiguë.

Ce matin, Monsieur le Maire a enfin obtenu de ses nombreux entretiens avec la Préfecture que l'enquête environnementale ne soit finalement plus à relancer. Cela permet certes un certain optimisme pour la faisabilité de la zone, mais reste l'obligation pour nous par l'Etat de sanctuariser 2 hectares pour les moineaux friquets.

En tout état de cause, le projet ne sera pas réalisable avant 2029.



Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal

Aujourd'hui donc, la mairie a l'opportunité d'acquérir une ancienne maison de maître à proximité du centre bourg afin d'y installer potentiellement sa maison de santé. Consécutivement à une rencontre avec les professionnels de santé qui s'était tenue en juillet, la commune propose une visite de ce site aux professionnels entre le 24 février et le 5 mars dans un objectif d'y fonder une Maison de santé en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Région.

Une réunion qui s'est tenue en visio entre la Mairie et la Région la semaine dernière détaillant toutes les étapes de la procédure nous permet d'être très optimistes sur une avancée rapide du projet sur ce nouveau site, avec un démarrage possible dès 2026, ainsi que sur des financements conséquents à la fois sur la partie acquisition et sur la partie travaux d'aménagement, à coût nettement inférieurs à ceux d'une construction neuve.

A la demande d'Adeline JOUSSE, Monsieur le Maire confirme que les financements sur ce projet porteront sur l'acquisition et les travaux, avec une aide de la Région à hauteur de 300 000 euros, de l'ARS pour 400 000 euros, et une participation également conséquente de l'Etat et du Département.

Aline JOUSSE demande si on a un chiffrage précis du projet et si les professionnels de santé ont été contactés. Monsieur le Maire répond que le chiffrage est en cours de finalisation, autour de 1,5 millions d'euros, et que les professionnels de santé ont bien été concertés à chaque étape du projet de création d'une maison médicale, comme dit plus haut. Pour ce site, il rappelle que la visite des professionnels aura lieu à une date à leur choix entre le 24 février et le 5 mars. Certains ne voudront pas rejoindre le projet, soit parce qu'ils sont déjà propriétaires de leurs locaux, soit parce qu'ils ne veulent pas s'impliquer dans un projet qui les lie à l'ARS, ce que Monsieur le Maire comprend, mais c'est cette solution qui nous apporte le plus de financements.

Denis VANDENABEELE demande si l'étage n'est pas gênant. Monsieur le Maire et Claude BERTON répondent que les 2 projets comportent obligatoirement un étage dans tous les cas, et que l'aménagement d'un ascenseur dans l'ancien a été chiffré à 42 000 euros.

Denis VANDENABEELE demande si la mairie prendra en charge les coûts de personnel, comme le secrétariat. Monsieur le Maire répond que cela n'est pas prévu pour l'instant.

Il conclue que le choix de ce site permet donc à la fois une avancée plus rapide, plus sûre et moins coûteuse que sur le site de la zone d'activités.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'acquisition de cette parcelle.

Cette question est adoptée à la majorité :

Voix pour : 14	Voix contre : 0	Abstentions : 5 (Lucien ASNAR, Aline JOUSSE, Nicole BICHAT, Serge ROBIN, Denis VANDENABEELE)
----------------	-----------------	--

Aline JOUSSE demande alors de préciser dans le procès-verbal qu'elle s'abstient pour les mêmes raisons que lors de la dernière séance. Monsieur le Maire lui rappelle que le règlement du conseil municipal impose que les discussions de chaque question soient closes dès lors que la mise aux votes est lancée, et lui demande de respecter la démocratie qui vient de s'exprimer, ce qu'Aline JOUSSE déclare « lamentable ».

3) Contractualisation d'un emprunt pour l'acquisition d'une parcelle - Maison de santé

Monsieur le Maire rappelle le lancement de la consultation des organismes financeurs, approuvé par délibération du 20 janvier 2026, en vue de contractualiser un emprunt de 550 000 euros pour acquérir une parcelle permettant de commencer à aménager notre maison de santé.

Il présente le comparatif des offres obtenues sur 15 ans :

OPTION 1 : 15 ANS									
Organismes bancaires	Montant emprunté	Durée	Type de taux	Taux	Périodicité échéances	Montant échéance	Montant payé annuellement	Coût total	Frais de dossier Commission
CAISSE D'EPARGNE	550 000,00 €	15 ans 180 mois	Fixe	4,23%	Annuelle	59 931,67 € à 38 217,62 €	59 931,67 € à 38 217,62 €	737 120,00 €	1 000 €
CREDIT AGRICOLE	550 000,00 €	15 ans 180 mois	Fixe	3,88%	Trimestrielle	12 134,63 €	48 538,52 €	728 077,80 €	550 €
LA BANQUE POSTALE	550 000,00 €	15 ans 180 mois	Fixe	3,92%	Trimestrielle	12 167,85 €	48 837,80 €	730 969,33 €	550 €
LA BANQUE POSTALE	550 000,00 €	15 ans 180 mois	Fixe	3,98%	Annuelle	49 398,45 €	49 398,45 €	741 888,83 €	550 €



Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal

Et sur 20 ans :

OPTION 2 : 20 ANS									
Organismes bancaires	Montant emprunté	Durée	Type de taux	Taux	Périodicité échéances	Montant échéance	Montant payé annuellement	Coût total	Frais de dossier Commission
CAISSE D'EPARGNE	550 000,00 €	20 ans 240 mois	Fixe	4,49%	Annuelle	52 195,00 € à 28 734,75 €	52 195 € à 28 734,75 €	810 297,00 €	1 000 €
CREDIT AGRICOLE	550 000,00 €	20 ans 240 mois	Fixe	4,10%	Trimestrielle	10 011,63 €	40 046,52 €	800 930,40 €	550 €
LA BANQUE POSTALE	550 000,00 €	20 ans 240 mois	Fixe	4,12%	Trimestrielle	10 125,59 €	40 502,36 €	810 991,37 €	550 €
LA BANQUE POSTALE	550 000,00 €	20 ans 240 mois	Fixe	4,18%	Annuelle	41 117,63 €	41 117,63 €	823 310,52 €	550 €

Dans un premier temps, Monsieur le Maire demande si le conseil municipal préfère un prêt sur 15 ans ou 20 ans. Le conseil se prononce en faveur d'une durée de 15 ans.

Dans un deuxième temps, il propose de retenir l'offre du Crédit Agricole, mieux-disante.

Denis VANDENABEELE s'étonne que la caisse des dépôts ne fasse pas d'offre de prêt. Monsieur le Maire répond que la banque des territoires (nouvelle appellation) prête à environ 1% mais seulement sur de gros projets, alors que ce projet n'est pas assez conséquent pour les intéresser. Aline JOUSSE demande le montant d'un « gros » projet. Monsieur le Maire répond que pour la banque des territoires, il s'agit de plusieurs millions.

Il y a lieu de l'autoriser à contractualiser cet emprunt avec l'organisme le mieux-disant, le Crédit Agricole, pour la durée retenue de 15 ans.

Cette question est adoptée à la majorité :

Voix pour : 16	Voix contre : 1 (Aline JOUSSE)	Abstentions : 2 (Nicole BICHAT, Serge ROBIN)
----------------	--------------------------------	--

Fin de séance de délibérations à 19 h 10

Le Maire, Jean-Louis ROBERT		Le secrétaire de séance, Claude BERTON	
--------------------------------	--	---	--